

Monsieur le recteur,
mesdames et messieurs les membres de la FSSSCTA,

La FSU rappelle son opposition totale à la réforme gouvernementale des retraites. L'intersyndicale soudée et forte dénonce ce passage violent d'une contre-réforme autoritaire, injuste, brutale et particulièrement stigmatisante pour les femmes. La FSU continuera à se battre et se mobiliser pour des retraites dignes et solidaires.

Concernant le règlement intérieur, la FSU demande que les pratiques ministérielles soient appliquées au niveau académique (exemple : la non application stricte de l'article 88 du décret du 20 novembre 2020).

La FSU considère, comme en 2013 lors de l'aboutissement des travaux sur l'attribution des CHSCT :

- qu'il faut préserver le plein exercice de chaque instance et sa légitimité institutionnelle (respect des champs de compétences),
- qu'il ne doit pas y avoir de hiérarchisation entre les niveaux d'instance mais une complémentarité (la FSSSCTA ne constituant pas une instance d'appel des FSSSCTD),
- qu'il doit y avoir une approche souple, pragmatique et empirique de la répartition des attributions entre les FSSSCTA et les FSSSCTD, FSSSCTSA.

Il doit y avoir une articulation respectant ces principes avec le FSSSCTSRA.

La FSU prend note de la nouvelle appellation du référent VSS en référent VDHS.

La FSU acte favorablement cette évolution et la prise en compte des discriminations et du harcèlement. L'académie se dotera-t-elle d'un dispositif discriminations et harcèlement en plus du dispositif VSS ?

La FSU souhaite avoir un bilan des remontées du dispositif VSS.

La FSU souhaite savoir si les médecins du travail peuvent établir des arrêts accident de service, des certificats pour des déclaration de CITIS ou le renouvellement de dossier MDPH.

La FSU souhaite aborder les situations particulières remontées.

La FSU réitère son alarme sur la situation en devenir des professeurs d'enseignement de technologie en collège qui subissent les foudres comptables du ministère et obère la découverte de la technologie et les orientations des collégiens.ennes dans cette voie au lycée.

La FSU veut aussi alerter l'institution sur la situation des STS de production et tout particulièrement industrielles. Elles se vident des étudiants à un rythme accéléré en raison de la promotion de l'apprentissage à tout crin. Les équipes pédagogiques d'experts professionnels sont mises en péril et les recrutements ne garantissent pas la pérennité de ces sections d'enseignement. Les conséquences sur les personnels vieillissants et sur la capacité à mettre en œuvre une politique de relocalisation des productions en France vont être énorme et sans doute faut-il en urgence se mobiliser et agir pour valoriser ces formations essentielles.

Maintenant que les annonces de fermetures, de DHG, de suppressions de postes... sont actées, les dégradations des conditions de travail qui en découlent, sont dès aujourd'hui, effectives. Quelles sont les mesures mises en place pour les personnels et les contractuels ?